ville de Villiers-le-bel
Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 septembre 2022

Mis en ligne le : 10/10/2022

Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022

N°15/*Rénovation urbaine*
Concession d'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs (DLM) - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2021

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentées : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle que pour réaliser l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Puits-la-Marlière et de Derrière-les-Murs de Monseigneur, la Ville a fait le choix d'avoir recours à une concession d'aménagement.

M. le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021, Grand Paris Aménagement a été désigné aménageur concessionnaire pour la réalisation du NPRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) des quartiers du Puits-la-Marlière et de Derrière-les-Murs de Monseigneur. Le Traité de Concession d'Aménagement (TCA), également approuvé par décision du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021, a été signé le 18 octobre 2021 entre Grand Paris Aménagement et la Ville de Villiers le Bel.

Les missions principales qui sont confiées à Grand Paris Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière et de Derrière-Les-Murs (DLM) sont les suivantes :
- Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'opération ;
- Réaliser ou faire réaliser l'ensemble des études préalables nécessaires à l'opération de renouvellement urbain ;
- S'assurer de la maîtrise foncière des parcelles à aménager ;

- Désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ;
- Procéder à toutes les opérations préalables aux aménagements, par exemple la démolition d'infrastructures ;
- Racheter les biens mobiliers et immobiliers à maîtriser pour la réalisation des ouvrages ;
- Réaliser les travaux de création et de requalification des espaces publics pour le compte de la Ville, y compris les réseaux, voiries, espaces verts et installations diverses (mobilier urbain, éclairage...) sur une surface de 29 hectares ;
- Réaliser l'aménagement des parcelles F1 (Îlot Buisson) et F2 (Îlot Langevin-Rousseau) à céder à Action Logement au titre des contreparties foncières du NPRU.

M. le Maire rappelle que la durée du Traité de Concession d'Aménagement est de 10 ans.

M. le Maire indique que, conformément à l'article L. 300-5 II du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit établir chaque année un compte rendu financier qui doit être approuvé par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) est :
- Un outil de contrôle de la bonne exécution de l'opération d'aménagement et des obligations du concessionnaire ;
- Un outil de reporting de la survenance d'aléas et des risques opérationnels et de leurs conséquences financières pour l'opération ;
- Un outil de pilotage de l'opération d'aménagement dans sa globalité.

M. le Maire indique que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) vise plusieurs objectifs :
- Constituer un cadre d'élaboration compris et partagé par l'autorité concédante et le concessionnaire ;
- Utiliser les mêmes paramètres, et faciliter ainsi les rapprochements d'une année sur l'autre, ou entre opérations ;
- Assurer auprès de la collectivité concédante une information aussi complète et exacte que possible, dans une optique de transparence ;
- Argumenter les évolutions souhaitables de l'opération, tant sur le plan technique, juridique que financier.

M. le Maire indique que le CRACL fait le point sur l'état d'avancement de l'opération d'aménagement à la date du 31 décembre 2021.

M. le Maire précise que le 22 juin 2022, Grand Paris Aménagement a adressé à la Ville de Villiers-le-Bel un projet de CRACL. Il est désormais nécessaire que ce document soit approuvé par le Conseil Municipal.

M. le Maire explique que ce projet de CRACL est un réajustement entre le bilan financier annexé au TCA et la comptabilité interne de Grand Paris Aménagement. Ce réajustement se traduit par une redistribution de certains postes de dépenses et de recettes, pour mettre en adéquation le bilan financier initial du TCA avec le logiciel de gestion financière interne à Grand Paris Aménagement. Les écarts qui en résultent sont, par voie de conséquence, sans incidence sur l'économie générale de l'opération, avec une contribution financière de 1 175 170 € HT par an de la Commune à l'opération d'aménagement.

M. le Maire explique que Grand Paris Aménagement n'affiche pas de mobilisation de fonds propres entre 2022 et 2026, dans le plan de financement qui figure au chapitre 5 du CRACL, alors que des frais financiers sont affichés dans le bilan dynamique pour ces années.

M. le Maire explique qu'il est possible d'avoir des frais financiers pendant une année N, quand bien même le résultat cumulé de l'année N est positif, car le montant cumulé des dépenses peut être supérieur au montant cumulé des recettes au cours de l'année N. Ces frais financiers s'intègrent dans la participation financière forfaitaire versée annuellement par la Commune.

M. le Maire indique que la Commune peut approuver le projet de CRACL en l'état.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et L.300-5,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021 désignant Grand Paris Aménagement, en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs (DLM), et qui approuve les termes du Traité de Concession d'Aménagement et ses annexes,

VU l'avis de la Commission Finances du 19 septembre 2022,

APPROUVE le Compte-rendu Annuel à la Collectivité locale (CRACL) 2021 de la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Puits-la-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM), tel que joint en annexe à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 4 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)

Publication le : 10 OCT. 2022
Transmission en Sous-préfecture le : 10 OCT. 2022

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

30 SEP. 2022

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)

grandparis aménagement

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale Villiers-le-Bel NPNRU PLM/DLM

Mai 2022

Documents associés à cette note :

1. Bilan prévisionnel actualisé y compris :
   a. Etat des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2021
   b. Estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser
2. Tableau des acquisitions et des cessions au 31 décembre 2021 (inclus dans le texte)

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, Grand Paris Aménagement présente un compte rendu annuel à la collectivité 2021 comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé de la concession, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ainsi que le résultat final prévisionnel ;
- un tableau des cessions et acquisitions immobilières réalisées pendant la durée de l'année précédente ;
- l'état d'avancement des études et des travaux,
- les perspectives opérationnelles pour l'année 2022.

SOMMAIRE

1 - Présentation de l'opération 4
Situation administrative 4
Situation contractuelle 4
Historique de l'opération 5
Les principaux enjeux 6
Programme de l'opération 6
Équipe externe mobilisée 7
Projet urbain 7
2 - Avancement de l'opération au 31 décembre 2021 8
Administratif et juridique 8
Acquisitions foncières 8
Commercialisation et projets de construction 9
Etudes 9
Réalisation de travaux d'espaces publics 10
Communication 10
3 - Réalisation des dépenses au 31 décembre 2021 11
Foncier : 2 402 K€ de dépenses prévisionnelles (poste A) 11
Etudes techniques pré-opérationnelles : 1 221 K€ de dépenses prévisionnelles (poste B) 13
Travaux, honoraires et participations : 46 262 K€ de dépenses prévisionnelles (poste C) 13
Participation aux équipements publics : sans objet 14
Frais divers : 1 310 K€ de dépenses prévisionnelles (postes D, E et I) 15
Conduite d'opération et frais financiers : 3 964 K€ de dépenses prévisionnelles (poste L) 15
Solde opérationnel : 0 € (1ère ligne du bilan) 15
4 - Réalisation des recettes au 31 décembre 2021 16
Charges foncières logements : 2 € de recettes prévisionnelles (poste B) 16
Commerces et équipements publics : sans objet 16
Subventions : 55 159 K€ de recettes prévisionnelles 16
5 Situation financière 17
6 - Perspectives pour 2022 17
7 - Annexes 17

1 - Présentation de l'opération

Situation administrative

14/12/2018	Par délibération la Ville de VILLIERS-LE-BEL a décidé le lancement de la concertation préalable à l'opération de renouvellement urbain des quartiers PLM et DLM, a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation mises en œuvre
12/06/2020	Approbation du bilan de la Concertation par la Ville
12/06/2020	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a fait le choix d'avoir recours à une **Concession d'aménagement « sans transfert de risque »** pour l'aménageur, au sens des articles R*300-11-1 et suivants du Code de l'urbanisme, compte tenu de l'absence de recettes de cessions de terrains aménagés.
12/06/2020	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a décidé de lancer une procédure de consultation pour désigner le concessionnaire chargé de l'aménagement des quartiers du PLM et DLM conformément aux prescriptions du NPNRU de la Ville
05/07/2021	CNE de juillet 2021 de ANRU pour l'application de la 1ère clause de revoyure portant l'enveloppe de financement de l'ANRU sur l'opération PLM/DLM Espaces publics à 15,5 M€.
	Faits intervenus depuis le 31/12/2021
T3 2022	*Signature de la Convention ANRU du NPNRU de Villiers le Bel*
T3/T42022	*Délibération du Conseil Municipal approuvant la modification du PLU*

Situation contractuelle

24/09/2021	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a désigné Grand Paris Aménagement, lauréat de la consultation et le Maire de la Ville de VILLIERS-LE-BEL a été autorisé à signer le traité de concession d'aménagement (TCA)
18/10/2021	Signature du Traité de Concession d'Aménagement Durée : 10 ans
	Faits intervenus depuis le 31/12/2021
04/04/2022	*Signature de la Convention n°2022-03-17 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à GPA pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du NPNRU des quartiers PLM et DLM sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel.*
18/10/2031	Echéance du Traité de Concession d'Aménagement

Historique de l'opération

La Ville de Villiers-le-Bel s'est très tôt engagée dans les dispositifs successifs de la politique de la ville, visant à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Trois quartiers ont été et demeurent particulièrement concernés par cette politique : les Carreaux, Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) et le Puits-La-Marlière (PLM).

Elle a ainsi menée une politique de renouvellement urbain ambitieuse, mise en œuvre notamment à travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Depuis 2006, le quartier des Carreaux et la partie Ouest du quartier de Derrière-Les-Murs ont bénéficié d'importants travaux de requalification urbaine qui ont radicalement transformé leur morphologie urbaine et leur image.

La Ville souhaite aujourd'hui poursuivre le renouvellement urbain dans deux secteurs aux formes urbaines et aux problématiques différentes :

- les quartiers de PLM et DLM, objets de la présente concession d'aménagement ;
- le secteur Village qui a fait l'objet d'une prise d'initiative de GPA en novembre 2016.

Ces sites sont inscrits, en totalité ou pour partie, dans la liste des quartiers prioritaires. Ils bénéficient à ce titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), prévu par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La Ville a déposé, au mois de février 2019, un dossier NPNRU aux services de la DDT 95 et de l'ANRU. Le comité d'engagement de l'ANRU s'est tenu le 19 juillet 2019 et a rendu un avis le 3 octobre 2019. La convention de renouvellement urbain est en cours de finalisation avec un objectif de signature par les partenaires en juillet 2022.
Afin de remédier aux dysfonctionnements actuels et d'améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Villiers-le-Bel et ses partenaires se sont fixé les objectifs suivants pour le projet de renouvellement urbain :

- Améliorer l'articulation entre les quartiers en recomposant la trame viaire et l'espace public
- Offrir des parcours résidentiels positifs
- Améliorer la qualité des services urbains
- Développer une ambition sociale et environnementale forte

L'opération de renouvellement urbain des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs de Monseigneur, conduite dans le cadre du NPNRU va permettre d'amplifier la dynamique de renouvellement urbain engagée depuis plusieurs années à Villiers-le-Bel, en renforçant les liens entre les quartiers, en améliorant la continuité entre les différents espaces (urbains/agricoles, espaces publics/privés etc…) ainsi qu'en renouvelant l'offre de logements et d'équipements.

Pour la conduite de cette opération, la Ville de Villiers-le-Bel a lancé un appel d'offre à concurrence pour la passation d'un traité de concession d'aménagement auquel Grand Paris Aménagement a répondu le 5 novembre 2020 en phase candidature et le 18 mars 2021 en phase offre. Son offre a été sélectionnée parmi 4 autres à la suite d'une audition qui s'est tenue le 11 mai 2021. Une période de négociation entre juillet et début septembre a permis de finaliser l'accord sur les conditions de réalisation de l'opération.
La désignation de Grand Paris Aménagement comme aménageur-concessionnaire engage désormais la phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain pour les quartiers PLM / DLM.

Les principaux enjeux

L'opération de renouvellement urbain confiée à l'Aménageur poursuit plusieurs enjeux :

Un enjeu politique

L'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers prioritaires et le traitement de l'habitat dégradé représentent un enjeu politique majeur pour la Ville, qui est engagée depuis 2006 dans une politique de renouvellement urbain ambitieuse.
Son premier programme PNRU ayant eu des résultats positifs, la ville de Villiers-le-Bel souhaite poursuivre les transformations déjà amorcées en s'engageant dans un NPNRU. Aujourd'hui, avec la décision de faire appel à un aménageur concessionnaire, la ville s'engage dans une nouvelle phase opérationnelle du projet.
L'aménageur aura pour tâche de respecter ces objectifs politiques et d'inscrire son action dans la stratégie d'ensemble menée par la ville, portant à la fois sur l'environnement, l'espace public, les mobilités douces, les espaces verts de récréation, les équipements et le développement d'une offre de logements adaptée au contexte local.

Un enjeu partenarial

La revitalisation des quartiers prioritaires beauvillésois est le fruit d'une démarche de réflexions croisées et partagées entre les divers acteurs du territoire. L'exécution de la présente concession s'inscrit dans la continuité de cette démarche partenariale entre la commune, les bailleurs (CDC Habitat, Val d'Oise Habitat et
1001 vies Habitat), les copropriétés, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH), le
Conseil Départemental du Val d'Oise, les copropriétés et l'ANRU, afin de faire émerger un projet urbain cohérent et adapté au territoire.
L'aménageur devra inscrire son intervention dans le cadre des partenariats existants et agir de manière coordonnée avec les différents partenaires présents.

Un enjeu social et environnemental

A travers le PRU ont été définies des ambitions sociales, environnementales et urbaines fortes pour les quartiers PLM / DLM. Elles illustrent les choix urbains stratégiques pris et validés en amont. Ces choix portent sur la configuration des nouveaux quartiers, sur le tracé des voies et la qualité de la trame publique, la configuration urbaine des lots privés, l'ambition environnementale. Une cohérence générale est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU.
L'aménageur s'engage à traduire cette ambition en objectifs pertinents et en actions contextualisées au regard du patrimoine paysager existant, des formes urbaines en présence et des problématiques sociales à l'œuvre.

Un enjeu de gestion urbaine de proximité

Les perturbations induites par les travaux en milieu occupé peuvent constituer un point de crispation avec les riverains. La « charte cadre de vie » édictée par la Ville de Villiers-le-Bel traduit sa volonté de prendre hautement en considération l'aspect du cadre de vie pendant la période des chantiers.
Dans ce contexte, l'aménageur veillera à limiter les nuisances des chantiers, informer continuellement les habitants, et maintenir un cadre de vie acceptable pour leur bien-être et pour le bon fonctionnement du quartier.

Programme de l'opération

Superficie : 29 hectares / Surface de plancher totale : 5 000 m2

Le renouvellement urbain des quartiers PLM DLM se traduit par un programme ambitieux de travaux d'espaces publics qui porte sur 29 hectares à aménager.

La création de nouvelles voies (1,8 km) et de cheminements doux, la restructuration des voies existantes (4 km) et l'aménagement d'espaces paysagers s'intègrent dans une stratégie de réduction de la taille des îlots d'habitats sociaux à une taille similaire aux îlots de la ville traditionnelle.

Il implique une vaste opération de répartition foncière (Ville, copropriété, bailleurs, Conseil Départemental 95) sur plus de 11,5 ha, qui a pour objectif de restructurer les îlots, clarifier les unités de gestion, créer des voies nouvelles, des cheminements doux et aménager des espaces paysagers, afin de transformer l'image et les dynamiques du quartier.

Ces interventions foncières concernent principalement le patrimoine des bailleurs puisque plus de 7,4 hectares d'espaces à usage public, aujourd'hui gérés par les bailleurs (CDC Habitat, Val d'Oise Habitat), seront réaffectés au domaine communal. Les copropriétés sont également concernées par le programme d'intervention foncière, mais dans des proportions moindres.

A l'exception de deux lots qui seront cédés à l'ASL à l'euro symbolique, la concession n'inclut pas de cession de charge foncière. Les travaux de réhabilitation et de diversification du parc de logements étant réalisés directement par les bailleurs hors de la concession.

Opérations de logements	MOA	Nombre de logements	Superficie parcelle	SDP (en m2)
Lot F1 « Buisson »	AFL / Seqens Accession	41 logements	1 915 m^2	2 661 m^2
Lot F2 « Langevin »	AFL / CLARM	36 logements	2 865 m^2	2 338 m^2

Équipe externe mobilisée

- Architecte-Urbaniste coordonnateur de l'opération : missionné directement par la Ville (consultation à venir)
- Groupement de MOE des espaces publics : consultation en cours
- Concertation/Communication/Urbanisme transitoire : définition des besoins → consultation à venir
- AMO Développement durable : consultation à venir
- Coordinateur SPS : consultation à venir
- Responsable Environnement Chantiers : consultation à venir
- OPC-IC : consultation en cours de lancement
- Géomètre : Cabinet Altius
- Notaire : à désigner

Projet urbain

L'opération de renouvellement urbain PLM / DLM se compose de trois secteurs, chacun faisant l'objet d'une tranche d'exécution de la concession d'aménagement :

Tranche ferme

La tranche ferme correspond au site « Derrière-les-Murs de Monseigneur » (DLM) et celui du Sud du Puits-La-Marlière » (PLM) qui constitue une centralité.

Pour le quartier DLM, les interventions concernent un vaste îlot monofonctionnel (1260 logements d'un seul tenant) avec des travaux de maillage viaire pour créer des îlots à taille humaine. Il s'agit donc principalement de travaux de requalification ou de création de voiries (avec des réseaux) et d'espaces publics. Pour le quartier PLM, dont la partie Sud est plurifonctionnelle, il s'agit davantage de travaux de surface et de requalification paysagère (réaménagement des parcs centraux, des abords du centre commercial Berlioz).

Tranche optionnelle 01

La tranche optionnelle 1 correspond au prolongement du boulevard du boulevard Salvador Allende qui sera le support d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Elle sera affermie si le financement du BHNS est confirmé. La date d'intervention de cette décision n'est pas encore connue.

Tranche optionnelle 02

La tranche optionnelle 02 concerne le quartier Puits-la-Marlière et porte principalement sur les travaux de restructuration de l'avenue du 08 mai 1945, ses contre allées, et sur les franges du quartier qui sont destinées à des activités d'agriculture urbaine.

A ce jour, cette tranche n'est pas financée par l'ANRU et fera l'objet d'une demande de financement complémentaire dans le cadre d'une clause de revoyure en cours d'analyse par l'ANRU.

2 - Avancement de l'opération au 31 décembre 2021

Administratif et juridique

La signature du traité de concession d'aménagement est intervenue le 18 octobre 2021.

Faits intervenus depuis le 31/12/2021 :

Signature de la Convention n°2022-03-17 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à GPA pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du NPNRU des quartiers PLM et DLM sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel.

Acquisitions foncières

L'opération implique une vaste recomposition foncière sur plus de 11,5 ha qui a pour objectif de restructurer les îlots, clarifier les unités de gestion, créer des voies nouvelles, des cheminements doux et aménager des espaces paysagers. Grand Paris Aménagement doit procéder à l'acquisition et à la gestion d'une partie des parcelles situés dans le périmètre de l'opération. A ce titre, l'aménageur aura en charge d'évincer les éventuels occupants présents et d'intervenir sur le domaine public / procédures de classement et de déclassement du domaine public.

Faits intervenus depuis le 31/12/2021 :

- Procédure amiable

Un premier courrier de prise de contact a été adressé par Grand Paris Aménagement à l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par le projet d'aménagement.

A cette occasion, Grand Paris Aménagement a demandé une autorisation de pénétrer pour réaliser des études au sein des propriétés privées. Une grande partie des propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord. Il reste néanmoins quelques parcelles pour lesquelles Grand Paris Aménagement sollicite une autorisation d'occupation au

titre de la loi de 1892 auprès de la Préfecture du Val d'Oise. Cela concerne uniquement les parcelles qui ne sont pas attenantes à des bâtiments d'habitation et ne sont pas closes par des murs ou des clôtures.

- La procédure d'expropriation (Déclaration d'Utilité Publique)

La DUP ne peut être engagée qu'à partir d'une parfaite connaissance des emprises à acquérir. Par conséquence, la DUP sera déposée après la réalisation des études de géomètre et de maîtrise d'œuvre (AVP), au S2 2023.

Mise en œuvre de la DUP sur le périmètre de la Tranche ferme.

- Copropriété dans le périmètre de la concession

  Un travail de diagnostic a été réalisé par le bureau d'études OZONE et la Ville de Villiers-le-Bel sur les ASL de PLM et DLM. Cet état des lieux est un document essentiel à la compréhension de leurs fonctionnements et permet d'appréhender une partie des conditions à réunir pour permettre la dissolution de l'ASL DLM et la sortie de certaines copropriétés de PLM. Cependant, aucune autre action n'a été lancée depuis (2018). Il s'agit donc de lancer une nouvelle démarche visant à renouer le lien avec les ASL/Copropriétés et à établir un plan d'action précis ainsi qu'un calendrier dans les meilleurs délais.

Commercialisation et projets de construction

Sans objet

Faits intervenus depuis le XX/XX/XXXX :

Sans objet

Etudes

Sans objet

Faits intervenus depuis le 31/12/2021 :

- Accord-cadre de Missions de Géomètre-expert, de prestations topographiques et détection des réseaux attribué au Cabinet Altius pour un montant de 487 100,25 €HT.
  - Mission 1 - Prestations topographiques : mise à jour du plan topo, application du plan topo sur le plan masse, gestion du plan de récolement, implantation/viabilisation, récolement des réseaux ;
  - Mission 2 - Prestations de géodétection : repérage des réseaux par procédé non intrusif, Localisation des réseaux souterrains par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles, Marquage/piquetage, Rapport d'investigations ;
  - Mission 3 – Prestations foncières : Etat des lieux parcellaires, acquisitions (bornages, plan de division, DA, …), Commercialisation (plan de vente, DA…), Vérification des études et travaux, interventions complémentaires ;
  - Mission 4 – Accompagnement auprès des copropriétés et ASL : Participation à des réunions (techniques, AG…), Modificatif Etat descriptif, plan de limites foncières, plan d'une assiette foncière…
- Etude d'impact : commande passée auprès du BE Urban Eco Scop pour un montant de 24 200 €HT ;

- Réalisation de l'étude d'impact
- Accompagnement pour les études environnementales complémentaires :
  - Etude d'impact acoustique : commande passée auprès de IMPEDANCE INGENIERIE pour un montant de 12 700 €HT ;
  - Etude d'impact air & santé commande passée auprès de RINCENT AIR pour un montant de 12 080 €HT ;
  - Etude d'impact circulation : commande passée auprès de AXURBAN pour un montant de 11 900 €HT ;

- Etude pollution : commande passée auprès du bureau d'études TESORA pour un montant de 95 445.36 €HT (Tranche ferme). Rendu de l'étude historique et documentaire en mai 2022.
- Marché de MOE des espaces publics (Paysage, VRD, éclairagiste) : consultation en cours. 4 candidatures admises à déposer une offre. Remise prévue à la mi-juin 2022. Notification envisagée à la mi-octobre 2022.

Réalisation de travaux d'espaces publics

Sans objet

Faits intervenus depuis le 31/12/21 :
Points durs identifiés à ce stade :

- Questions liées aux chiffrages de certains postes du bilan qui paraissent sous-estimés :
  - Reprise réseaux (+5 à 10 millions selon Réunion du SIAH du 21 octobre) ,
  - Reprise profil BHNS en cas d'affermissement de la T1,
  - Travaux chiffrés à 40M€ par la Ville (ratio de 155€/m²) contre environ 60M€ (233€/m²) par Artelia pour le compte de GPA dans le cadre de l'offre remise.

- Difficultés de suivi opérationnel détectées dans le découpage des TO et TF
  Les découpages des tranches du TCA ont été établis par rapport à une réalité urbaine et sociale et non par rapport à une logique technique et opérationnelle. Aussi, il est possible que certaines interventions soient complexifiées par ce découpage et / ou nécessitent de déborder des limites fixées pour assurer une cohérence de mise en œuvre (continuité des réseaux, nivellement, etc.).

- Rétrocession des réseaux d'assainissement par les ASL à la ville non réalisée.
  L'absence de rétrocession des réseaux d'assainissement des ASL vers la Ville ajoute considérablement le nombre de démarches à lancer pour parvenir au lancement des travaux d'espaces publics et à la dissolution des ASL.
- Conditions de prise en charge du coût des études et travaux par le SIAH
  Le SIAH exige une conformité des réseaux au niveau des ASL pour prendre à sa charge le coût des études et des travaux nécessitant le lancement d'une campagne de diagnostic et la mise en œuvre de travaux préalables en cas de non-conformité. L'ensemble de ces éléments pourrait conduire – en fonction de leur délai d'exécution et leurs résultats – à un dérapage du calendrier opérationnel.

Communication

Bilan de la Concertation antérieur à la désignation de l'aménageur.

Faits intervenus depuis le 31/12/2021 :

Réunions spécifiques avec la Ville et prochainement avec les bailleurs pour mettre en place un plan de communication partagé.

3 - Réalisation des dépenses au 31 décembre 2021

L'intégralité des montants suivants est exprimée en kilos euros hors taxes.

Sont précisés pour chaque poste le montant prévisionnel final des dépenses, le montant dépensé sur l'opération en date du 31 décembre 2021 et la partie consommée au cours de l'exercice 2021, ainsi que l'écart par rapport au bilan annexé au TCA.

NB : l'ordre de certaines lignes a été modifié par rapport au bilan du TCA afin de respecter l'ordre des bilans financiers internes à Grand Paris Aménagement pour assurer un meilleur suivi des prochains bilans

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 55 159 K€ (dont 51K€ réglés à fin décembre 2021, incluant 51 K€ au cours de l'exercice 2021).

Cette somme de 55 159 K€ est répartie comme suit :

Foncier : 2 402 K€ de dépenses prévisionnelles (poste A)

dont 0 K€ réalisés à fin 2021, soit 0%
dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021
dont reste à réaliser 2 402 k€
Ecart par rapport au précédent bilan (TCA) : *- 33 K€*

Ce poste comprend :

- Le montant des acquisitions foncières : 1 847 k€ HT (idem TCA) ;
- Les indemnités de réemploi et frais judiciaires d'expropriations : 196 k€ HT (idem TCA) ;
- Les frais annexes sur acquisitions : 141 k€ HT (idem TCA) ;
- Les aléas acquisitions foncières : ratio de 10% (idem TCA).

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Basculement du poste de dépenses *Taxes foncières* du bilan TCA (-30k€) sur le poste I601 du bilan CRACL.
- En conséquence, suppression de l'aléa sur les dépenses Taxes foncières (-3k€)

Echéancier prévisionnel des actes d'acquisition (superficies de terrain acquises) :

TABLEAU DES ACQUISITIONS FONCIÈRES - CRACL 2022

Données indicatives à préciser à l'avancement des études réalisées par Grand Paris Aménagement

COPROPRIÉTÉS

Parcelles impactées	Nom des propriétaires	Secteur	Superficie	2021	2022	2023	2024	2025	Au délà
AE n°147	Copropriété Blériot	S 1.3	465				x	x	
AE n°88	Copropriété Matisse	S 1.3	191				x	x	
AE n°92	Copropriété Les Charmilles	F2	429				x	x	
AE n°237-238-243	Copropriété Lalo	S 2.2	1 378				x	x	
AS n°150	Copropriété Pré de l'Enclos 1	S 17.2	532				x	x	
AS n°151	Copropriété Pré de l'Enclos 2	S 17.2	570				x	x	
AS n°216	Copropriété Les Cascades	S 19	206				x	x	
AS n°224-226	Copropriété le Champ Dolent	S 19	218				x	x	
AS n°240	Copropriété le Champ Dolent	S 19	1153				x	x	
AS n°260	Copropriété Jean de Villiers	S 11	479				x	x	
AS n°334	Copropriété Les Buttes	S 19	418				x	x	
AS n°461	Copropriété Les Cascades	S 19	52				x	x	
AS n°499	Copropriété le Coupe Oreille	S 19	650				x	x	
Total			**6 741 m²**						

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Parcelles impactées	Localisation	Secteur	Superficie	2021	2022	2023	2024	2025	Au délà
AE n°77	Pavillon Rue P. Sémard	S 6	298				x	x	
AE n°125	Immeuble Rue P. Sémard	S 6	6				x	x	
AE n°126	Immeuble Rue P. Sémard	S 6	75				x	x	
AS n°1	Supermarché	S 6	137				x	x	
AS n°2	Supermarché	S 6, S7, S8, S9	3 412				x	x	
AS n°3	Supermarché	S 8	311				x	x	
AS n°4	Supermarché	S6, S8	141				x	x	
AS n°5	Supermarché	S6, S8	195				x	x	
AR n°6	Piste cyclable coupure agricole	S17.3	222				x	x	
AR n°7	Piste cyclable coupure agricole	S17.3	319				x	x	
AR n°9 (ICADE, voir	Piste cyclable coupure agricole	S 17.3	771				x	x	
AS n°343 (ICADE voi	Mail Gandhi	S10	214				x	x	
Total			**6 101 m²**						

BAILLEURS

Destination	Localisation	Secteur	Superficie	2021	2022	2023	2024	2025	Au délà
CDC HABITAT - Dém	Bois Joli	EV6, EV7, S 11	9 200				x	x	
CDC HABITAT - Dém	Neuf Arpents	S 14, S 17.1, EV6	4 204				x	x	
CDC HABITAT - Espace public			19 801				x	x	
CDC HABITAT - Acti	Parcelle F1		1 915				x	x	
Total CDCH			**35 120 m²**						
VOH - Espace public			21 312				x	x	
Total VOH			**21 312 m²**						

La DUP ne peut être engagée qu'à partir d'une parfaite connaissance des emprises à acquérir. Par conséquence, la DUP sera déposée après la réalisation des études de géomètre et de maîtrise d'œuvre (AVP), au S2 2023.

Etudes techniques pré-opérationnelles : 1 221 K€ de dépenses prévisionnelles (poste B)

dont 0 K€ réalisés à fin 2021, soit 0 %
dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021
dont reste à réaliser 1 221 k€
Ecart par rapport au précédent bilan (TCA) : +168 K€

Ce poste comprend :

- Les frais de géomètre : 550 k€ HT
- Les études et diagnostics divers : 613 k€ HT ;
- Les aléas sur études : ratio de 5% (idem TCA).

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Basculement du poste de *Géomètre opérationnel* comptabilisé dans les honoraires techniques dans le bilan du TCA (+60 k€ HT)
- Basculement du poste *Gestion foncière et immobilière* comptabilisé dans les Frais Divers dans le bilan du TCA (+100 k €HT) correspondant à la mission d'accompagnement auprès des ASL et copro (Géomètre + BE spécialisé comme OZONE).
- En conséquence, augmentation de l'aléa sur les dépenses d'études : + 8 k€ HT (5%*160)

Travaux, honoraires et participations : 46 262 K€ de dépenses prévisionnelles (poste C)

dont 0 K€ réalisés à fin 2021, soit 0 %
dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021
dont reste à réaliser 46 262 k€
Ecart par rapport au précédent bilan (TCA) : - 755 K€

Ce poste comprend :

- La mise en état des sols (démolition, défrichement, nettoyage, dépollution, travaux de confortement des sols), ainsi que l'archéologie (montant ne prévoyant que le paiement de la taxe sur la base d'environ 0,58 €HT/m² de terrain) : 183 k€ HT (idem TCA) ;
- Les travaux d'infrastructures et d'aménagement des espaces publics : 38 105 k€ HT (idem TCA) ;
- Les honoraires techniques sur travaux : 4 698 k€ HT (idem TCA) ;
- Les contributions et participations : 0 k€ HT (idem TCA) ;
- Les aléas sur travaux d'aménagement : ratio de 8% (idem TCA)
- Les aléas sur les honoraires techniques : ratio de 5% (idem TCA)

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Les dépenses du poste *Travaux préparatoires* du bilan TCA se répartissent différemment dans le bilan CRACL (voir tableau de correspondance de la nomenclature CRACL en Annexe). Avec comme différence :
  - Basculement du poste *Redevance archéologique* des *Frais divers* du bilan TCA vers le poste C101 du bilan CRACL. Ce qui implique l'application d'aléa sur cette dépense (+ 2k€ HT) et d'une révision de prix (+1 k€ HT).
  - Basculement du poste *Autres travaux préparatoires* du bilan TCA en C213, sans incidence financière.
  - Basculement du poste *Sécurisation du site* des *Travaux préparatoires* du bilan TCA vers le poste E104 du bilan CRACL (-555 k€ HT). Ce qui implique la suppression sur cette dépense des aléas (– 44 k €HT).

  - Basculement du poste *Entretien du site* des *Travaux préparatoires* du bilan TCA vers le poste E103 du bilan CRACL (-135 k€ HT). Ce qui implique la suppression sur cette dépense des aléas (– 11 k€ HT) et des révisions de prix (-4 k€ HT) du bilan TCA.

- Correction d'une erreur de calcul du bilan TCA sur le poste *MOE des travaux préparatoires*, où il manque 10% des travaux préparatoires de la TO (aléas + révisions compris), ce qui représente un montant de + 14 k€ HT et conséquence sur les aléas : 0,7 k€ HT

- Basculement du poste *Géomètre* (-60 k€ HT) des *Honoraires prestataires* du bilan TCA vers le poste B302 du bilan CRACL. Ce qui implique la suppression de l'aléa (5%) sur cette dépense, soit – 3 k€ HT.

- -26 k€ HT sur le poste de CSPS, car la méthode de calcul de la rémunération du CSPS diffère de 2 manières :
  - Dans le bilan TCA, la rémunération du CSPS se calcule uniquement sur les Travaux d'aménagement. Dans le CRACL, le ratio de 1% appliqué s'applique sur le poste Travaux qui intègre les travaux préparatoires.
  - Exclusion des aléas *Travaux d'aménagement* dans le calcul de la rémunération du CSPS.

  Et conséquence sur les aléas : -1,3 K€ HT

- Conservation d'un aléa « divers » de +67 k€ HT, correspondant au delta du passage du bilan TCA dans le format du bilan CRACL.

ALERTE - Hausse des prix dans les marchés publics – Les pratiques de révisions des prix de GPA en 2022

Face à l'augmentation des prix des marchés de travaux liés à l'instabilité économique, Grand Paris Aménagement procède à plusieurs mesures dans le cadre de la vie de ses opérations :

- Application **d'avance de trésorerie** à la demande des entreprises. Cette mesure n'a pas d'impact sur les bilans des opérations dans la mesure où seules les prévisions de factures et d'acomptes y figurent.
- Application d'une **provision pour indexation correspondant à 3% du reste à réaliser**. Ce taux pourra évoluer en fonction du contexte économique.

S'agissant du premier CRACL de cette opération pour l'exercice au 31/12/2021, avec une signature du TCA intervenu le 18 octobre 2021, il a été convenu avec la Ville de Villiers de Bel, de ne pas faire figurer l'impact de cette provision sur ce 1er bilan CRACL.

Grand Paris Aménagement souhaite tout de même porter à la connaissance de la Ville de Villiers-le-Bel une estimation de cette provision pour indexation :

- sur les coûts de travaux (C1+C2) = 1 149 k€ HT
- sur les coûts d'honoraires techniques (C3) = 141 k€ HT
- sur les aléas (C6) = 98 k€ HT

Soit un total de **1 388 k€HT.**

Participation aux équipements publics : sans objet

Frais divers : 1 310 K€ de dépenses prévisionnelles (postes D, E et I)

Dont 0 K€ réalisés à fin 2021, soit 0%

dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021

dont reste à réaliser 1 310 k€

Ecart par rapport au précédent bilan : + 620 K€

Ce poste comprend :

- Les frais de communication, concertation et documentation : 540 k€ HT (idem TCA) ;
- Les frais de gestion de terrains et de sécurisation : 690 k€ HT (Idem TCA) ;
- Les frais généraux externes autres : 80 k€ HT (idem TCA) ;

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Basculement des postes *Entretien du site* (+ 135 k€ HT) et *Sécurisation du site* (+ 555 k€ HT) des travaux préparatoires du bilan TCA vers les postes respectivement E103 et E104 du bilan CRACL. A noter que dans le bilan CRACL, ne s'appliquent pas d'aléas ou de révisions de prix sur ces postes.
- Basculement du poste *Gestion foncière et immobilière* comptabilisé dans les *Frais Divers* du bilan du TCA (-100 k €HT) correspondant à la mission d'accompagnement auprès des ASL et copro (Géomètre + BE spécialisé comme OZONE) vers le poste *Etudes* du bilan CRACL.
- Basculement du poste de dépenses *Taxes foncières* du bilan TCA (+30 k€ HT) sur le poste I601 du bilan CRACL.

Conduite d'opération et frais financiers : 3 964 K€ de dépenses prévisionnelles (poste L)

Dont 51 K€ réalisés à fin 2021, soit 1,5 %

dont 51 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021

dont reste à réaliser 3 964 k€

Ecart par rapport au précédent bilan : 0

Ce poste comprend :

- Les frais financiers : 1 082 k€ HT (idem TCA) ;
- Les frais généraux : 2 882 k€ HT (idem TCA) ;

Solde opérationnel : 0 € (1ère ligne du bilan)

Ecart par rapport au précédent bilan : 0 €

A l'exception de deux lots qui seront cédé à l'ASL à l'euro symbolique, la concession n'inclue pas de cession de charge foncière. Ainsi, les recettes de la concession sont exclusivement liées à des participations et subventions.

De ce fait, il s'agit d'une concession d'aménagement **sans transfert de risque** vers le concessionnaire.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement s'équilibrent en dépenses et en recettes, en tenant compte notamment des participations financières publiques de la Ville, de l'ANRU, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et du SIAH.

Il est par ailleurs considéré que dès lors que l'opération ouvre droit à déduction de la TVA, la TVA résiduelle (écart entre la TVA collectée et la TVA payée) qui génère un flux en faveur du trésor ou, le cas échéant, un crédit de TVA que le trésor rembourse à l'aménageur est reversée à l'opération.

4 - Réalisation des recettes au 31 décembre 2021

Le montant total prévisionnel des recettes de l'opération s'élève à 55 159 K€ HT (dont 0 € à fin décembre 2021), permettant de maintenir l'équilibre du bilan d'aménagement.

Ce montant de 55 159 K€ est réparti comme suit :

Charges foncières logements : 2 € de recettes prévisionnelles (poste B)

dont 0 K€ réalisés à fin 2021, soit 0%
dont 0 K€ réalisé au cours de l'exercice 2021
dont reste à réaliser 2 €
Ecart par rapport au précédent bilan : 0 €

Les recettes prévisionnelles de cession de charges foncières se répartissent comme suit :

Lot	Programme	Opérateur	Parcelle	Superficie	Valeur vénale	Montant	SDP 2027
F1 « BUISSON »	Locatif libre	AFL / Seqens Accession	AE 85p	2 865		1 €	2 661
F2 « LANGEVIN »	Locatif libre	AFL / CLARM	AS 165p	1 915		1 €	2 338
Total				**4 780 m²**	**- €**	**2 €**	**4 999 m²**

- Echéancier prévisionnel des actes de cession (surfaces de plancher cédées) : 2027
- Lots cédés à l'euro symbolique.
- Les valeurs vénales des terrains cédés à l'euro symbolique seront renseignées dans le bilan financier de l'opération quand elles seront connues.

Commerces et équipements publics : sans objet

Subventions : 55 159 K€ de recettes prévisionnelles

dont 0 K€ réalisés à fin 2021
dont 0 K€ réalisé au cours de l'exercice 2021
dont reste à réaliser 55 159 k€
Ecart par rapport au précédent bilan : 0

Ce montant correspond aux subventions suivantes :

- La Ville versera une participation pour la réalisation des équipements publics relevant de sa compétence d'un montant total prévisionnel, correspondant à l'hypothèse de réalisation de la seule tranche ferme de l'opération, de 11 751 697 €HT, conformément au bilan financier prévisionnel prévu en annexe A du TCA.
  - Le montant de la participation de la Ville sera réévalué, par voie d'avenant à la concession d'aménagement, préalablement à l'affermissement de chaque tranche optionnelle.
  - Cette participation sera versée par tranches annuelles, dont certaines sous formes d'acomptes, définies, pour la tranche ferme, de la manière suivante : 1 175 170 euros HT par an pendant dix ans. Les versements seront effectués chaque année au plus tard au mois le 30 septembre de chaque année.
- L'ANRU versera une subvention d'un montant prévisionnel de 11 000 k€
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France versera une subvention d'un montant prévisionnel de 2 280 k€
- Le Conseil Général du Val d'Oise versera une subvention d'un montant prévisionnel de 220 k€.

Faits intervenus depuis le 31/12/2021 :

- *CNE de juillet 2021 de ANRU pour l'application de la 1ère clause de revoyure portant l'enveloppe de financement de l'ANRU sur l'opération PLM/DLM Espaces publics à 15,5 M€.*

- *Cette enveloppe supplémentaire attribuée à l'opération PLM/DLM serra intégrée dans le bilan CRACL 2022.*

5 Situation financière

Plan de Trésorerie	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà
Résultat année N-1								
Dépenses	51	828	1 833	1 390	7 143	9 328	10 982	23 605
Recettes	0	1 175	3 375	3 680	6 600	7 017	8 089	25 223
Résultat année N	-51	347	1 542	2 290	-542	-2 312	-2 893	1 618
Résultat cumulé	-51	296	1 839	4 129	3 586	1 275	-1 618	0

A fin 2021, le bilan global consolidé de l'opération NPNRU PLM/DLM (Espaces publics), après actualisation des dépenses et des recettes, est - 51 K€. Il est équilibré en fin d'opération.

Plan de financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà
Fonds propres GPA (en cumulé)	51						1 618	
Solde en Trésorerie	0	296	1 839	4 129	3 586	1 275	0	0

Le plan de financement est une projection du besoin de financement pluriannuel de l'opération. à ce titre, il ne prend pas en compte les besoins de financement infra-annuels, qui seront financés par les fonds propres de Grand Paris Aménagement ou les moyens de financement le cas échéant mis en place.

6 - Perspectives pour 2022

Les actions suivantes sont en cours et à poursuivre :

- *Approfondissement et fiabilisation de la liste des parcelles à acquérir avec l'avancement des études de géomètre et de maitrise d'œuvre,*
- *Réalisation des études techniques (repérage des réseaux, topo, amiante/hap, pollution, etc.),*
- *Réalisation des études environnementales (bruit, air et santé, circulation) + état initial de l'étude d'impact,*
- *Désignation d'une MOE des espaces publics et démarrage des études d'AVP,*
- *Désignation d'un OPCIC et démarrage de la mission,*
- *Désignation d'un AMO DD,*
- *Etablissement d'une feuille de route pour mener à bien les procédures nécessaires à l'évolution du régime juridique des copropriétés et des ASL en présence dans le cadre des acquisitions*
- *Mise en œuvre d'actions de communication/concertation définies avec la Ville,*
- *Poursuite des échanges avec les propriétaires, copropriétaires et ASL.*
- *Mise en place d'une Convention de partenariat avec CDC Habitat*

7 - Annexes

1. Bilan financier prévisionnel actualisé y compris :
    a) Etat des réalisations en recettes et en dépenses arrêté au 31/12/2021
    b) Estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
2. Tableau de correspondance de la nomenclature CRACL avec le bilan TCA
3. Tableau de synthèse des écarts entre le bilan TCA et le CRACL 2021

ANNEXE 1 - Bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2021(cf. document *pdf* ci-joint)

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière

NB : Montants renseignés en k€ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	Engagé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	CRACL 2021	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-51	-51	51	0	0	
	DEPENSES	55 159	51	51	55 108	55 159	0	
A	ACQUISITIONS	2 474			2 402	2 469	-33	
A1	ACQUISITIONS AMENAGEMENT	2 214			2 184	2 184	-30	
A101	ACQUISITIONS	1 847			1 847	1 847		
A102	INDEMNITÉS D'EVICTIONS				0			
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	367			337	337	-30	Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%)
	Indemnité de réemploi (DUP)	170			170	170		12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation	26			26	26		15% du montant des indemnités de réemploi
	Frais d'acquisitions	141			141	141		7% sur toutes les dépenses A101 et A103
	Taxes foncières	30			0		-30	Le poste *Taxes foncières* du bilan TCA (30k€) est imputé en I601 dans le CRACL
A105	PRESTATIONS MOUS EN ZAC				0			
A5	ALEAS FONCIER	221			218	218	-3	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
A501	ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	221			218	218	-3	Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières
B	ETUDES	1 053			1 221	1 221	168	
B2	ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A				0			
B3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	1 003			1 163	1 163	160	Intègre Géomètre 60k€ (hono prestataires dans bilan TCA) et Gestion foncière et immobilière 100k€ (Frais divers dans bilan TCA)
B4	ALEAS ETUDES	50			58	58	8	Ajout d'un aléa étude 5% sur les postes Géomètre et Gestion foncière et immobilière
C	TRAVAUX	47 017			46 262	46 263	-755	
C1	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS	183			184	184	1	
C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	27			27	27		Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
C102	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS				0	0		Le diagnostic pollution sera réalisé en 2022. Ce poste pourrait évoluer.
C103	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS	152			152	152		idem TCA
C104	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS				0			
C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL	5			5	5	1	3% de C1 (idem TCA)
C2	TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	38 799			38 105	38 105	-694	
C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS							
C201	AVANCE REMBOURSABLE ERDF (C211 sinon)							
C21	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES	38 799			38 105	38 105	-694	
C211	TRAVAUX D' INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF...)	2 398			2 398	2 398		
C212	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)				0			
C213	TRAVAUX D' INFRASTRUCTURE	35 287			34 597	34 597	-690	
	Entretien du site	135					-135	
	Sécurisation du site	555					-555	
	Travaux préparatoires TF + TO	200			200	200		Cf. Poste Autres travaux préparatoires dans bilan TCA
	Travaux aménagements TF	17 050			17 050	17 050		
	Travaux aménagements TO1	3 729			3 729	3 729		
	Travaux aménagements TO2	13 386			13 386	13 386		
	Provisions pour reprise / phasage	232			232	232		
C214	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU	1 114			1 110	1 110	-4	3% de C2 (idem TCA)
C3	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	4 770			4 698	4 698	-72	
C301	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	3 353			3 306	3 306	-46	
	MOE sur travaux préparatoires (TF+TO)	25			39	39	14	10% des travaux préparatoires (200k) et de démolition (151k) + aléas et révisions - erreur dans bilan TCA (TO pas calculé) = 39016
	MOE des espaces publics (groupement)	3 267			3 267	3 267		8% des travaux C21 (aléas et révisions compris)
	Géomètre opération	60					-60	Géomètre= hono prestataires dans bilan TCA, déplacé dans le poste B302 dans bilan CRACL
C302	CONTROLES TECHNIQUES				0			
C303	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	600			600	600		
C304	FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE				0			
C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE				0			
C306	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	408			383	383	-26	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car hx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307	PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES				0			
C308	AMO TRAVAUX	408			408	408		AMO DD/ REC (idem TCA)
C310	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES				0			
C5	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS				0	0		
C501	REPRISE HISTORIQUE				0			
C502	CONTRIBUTIONS TCA ET PEP				0			
C503	AUTRES CONTRIBUTIONS				0	0		Valeur vénale (NC) - 1€
	Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL)				0	0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL)				0	0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
C6	ALEAS TRAVAUX	3 265			3 276	3 276	10	Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT)	3 265			3 276	3 276	10	
	Aléas sur travaux	3 027			2 974	2 974	-53	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur Honoraires techniques	238			235	235	-4	5% de C3
	Aléas divers				67	67		Conservation delta en aléas
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	540			540	540		
D1	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	540			540	540		
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CONCERTATION ET PARTICIPATION,	540			540	540		Montants du bilan TCA (1% du CA)
	Concertation / Communication - TF	400			400	400		
	Concertation / communication - TO	140			140	140		
D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE				0			
E	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	0			690	690	690	
E1	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPERATIONNELLE	0			690	690	690	
E101	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,...)				0			
E102	CHARGES DE COPROPRIETE				0			
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION				135	135	135	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E104	GARDIENNAGE OPERATION				555	555	555	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E105	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ				0			
E106	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS				0			
E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES				0			
H	MOYENS GENERAUX	0			0			
H5	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX				0			
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	150			80	80	-70	
I1	ANNONCES ET CONSEILS				0			
I2	ASSURANCES				0			
I3	FRAIS DE COMMERCIALISATION				0			
I4	AUTRES FRAIS DIVERS	150			50	50	-100	
I402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES				0			
I403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)				0			
I404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	150			50	50	-100	Autres frais (assurances, frais juridiques, ...)
	Autres frais (assurances, ...)	50			50	50	0	
	Gestion foncière et immobilière (copropriétés)	100				0	-100	Poste en B302 dans bilan CRAC
I5	DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS				0			
I6	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES				30	30	30	
I60	IMPOTS ET TAXES EN OPERATIONS				30	30		
I601	IMPÔTS FONCIERS				30	30	30	Poste Acquisition dans bilan TCA, déplacé en I601 dans bilan CRACL
I602	AUTRES IMPÔTS ET TAXES EN OPERATIONS				0			
I62	TVA				0			
I621	TVA NON RÉCUPÉRABLE				0			
I7	CHARGES FINANCIERES				0			
I8	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0			
L	AUTRES DÉPENSES	3 964	51	51	3 913	3 964	0	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES				0		0	
L4	CHARGES CALCULEES	3 964	51	51	3 913	3 964	0	
L40	REMUNERATION DES FONDS PROPRES	1 082			1 082	1 082	0	correspond à la ligne Intérêts d'emprunts dans le bilan du TCA
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES	1 082			1 082	1 082	0	
L41	FRAIS INTERNES	2 882	51	51	2 831	2 882	0	Objectif : atteindre 2 882 359 - conforme au bilan TCA
	RECETTES	55 159			55 159	55 159	0	
A	CESSIONS	0			0	0	0	
B1	LOGEMENTS	0			0	0	0	
B10	LIBRE	0			0	0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LOGEMENT)							
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0			0	0		Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0			0	0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0			0	0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL				0		0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR				0		0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159			55 159	55 159	0	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	29 237			29 237	29 237	0	
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 480			4 480	4 480	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)				0			
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES				0			
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280			2 280	2 280		Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	2 200			2 200	2 200		Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220			220	220		au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577			577	577		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
	Participation travaux CD95 - TO	1 403			1 403	1 403		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES				0			
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	24 758			24 758	24 758	0	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000			11 000	11 000	0	Convention ANRU
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	13 758			13 758	13 758		Subventions non avérées
	Participation VOH (TO)	1 815			1 815	1 815		Concerne la TO 2
	Participation BHNS (TO)	2 498			2 498	2 498		Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH	9 445			9 445	9 445		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
D2	PARTICIPATIONS	25 922			25 922	25 922	0	
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	25 922			25 922	25 922	0	
	Participation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752			11 752	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170			14 170	14 170	0	Equilibre du bilan
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES				0		0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES				0		0	

ANNEXE 2 - Tableau de correspondance de la nomenclature CRACL avec le bilan annexé au TCA

Intitulé Bilan TCA	Nomenclature CRACL
ETUDES	B
Etudes urbaines	B302/B303
Etudes réglementaires (EI + DLE)	
Etude géotechnique et topo	
Etudes techniques	
Etude maitrise d'usage et préfiguration	
Diagnostic pollution	
Provision pour aléas	B401
ACQUISITIONS FONCIERES	A
Copropriétés	A101
Foncier bâti privé	
Foncier non bâti privé (supermarché)	
Foncier non bâti privé (A)	
Foncier bailleur VOH et CDC	
Foncier bailleur Icade	
Foncier VOH (agriculture urbaine)	
Foncier privé (agriculture urbaine)	
Foncier Ville	
Indemnité de remploi (DUP)	A103
Taxes foncières	A103
Frais judiciaires expro	A103
Frais d'acquisitions	A103
Provisions pour aléas	A501
TRAVAUX PREPARATOIRES	C ou E
Démolition	C103
Dépollution	C102
Protection réseau gaz	*sans objet*
Autres travaux préparatoires	C213
Sécurisation du site	E104
Entretien du site	E103
Provisions pour révisions de prix	C214
Provisions pour aléas	C601
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	C
DLM - voies et cheminements	C213
DLM - places et espaces publics	
DLM - parcs et jardins	
Centralité - voies et cheminements	
Centralité - places et espaces publics	
Centralité - parcs et jardins	
PLM - voies et cheminements	
PLM - places et espaces publics	
PLM - parcs et jardins	
Raccordement réseaux concessionnaires	C211

Provisions pour reprise / phasage	C213
Provisions pour révisions de prix	C214
Provisions pour aléas	C601
HONORAIRES PRESTATAIRES	C
Maîtrise d'œuvre travaux préparatoires	C301
Maîtrise d'œuvre (BET VRD, paysagiste)	C301
Géomètre (hors étude topo)	B302
Coordonnateur SPS	C306
AMO DD / REC	C308
Autres (OPCIC)	C303
Provisions pour aléas	C601
PARTICIPATION EQUIPEMENTS & TAXES	
Redevance archéologique	C101
Equipements publics	*sans objet*
FRAIS DIVERS	
Concertation / Communication	D101
Gestion foncière et immobilière (copropriétés)	B302
Autres frais (assurances, frais juridiques, …)	I404
HONORAIRES AMENAGEUR	
Pilotage	L41
FRAIS FINANCIERS	
TVA résiduelle	L401
Intérêts d'emprunts	
RECETTES DE CESSION	
Charges foncières - Lots F1 et F2	B101
FINANCEMENTS ANRU (TF)	
Subvention ANRU	D111
Subvention NPNRU - Région IDF	D103
Subvention NPNRU - CD95	D104
Autres	*sans objet*
AUTRES RECETTES	
Subventions Région IDF	*sans objet*
Participation CD95	D104
Participations SIAH	D115
Participation VOH (TO)	D115
Participation BHNS (TO)	D115
Participation d'équilibre Villiers-le-Bel	D201
Produits financiers	F701

ANNEXE 3 - Tableau de synthèse des écarts entre le bilan du TCA et le CRACL 2021

Dépenses	Poste A	A103	Basculement du poste Taxes foncières en I601	-30	-33	0
		A501	Conséquence : suppression aléas 10% sur taxes foncières	-3		
	Poste B	B3	Basculement du poste Géomètre opérationnel	60	168	
		B3	Basculement du poste Gestion foncière et immobilière (AMO Copro/ASL)	100		
		B3	Conséquence : aléas Géomètre opérationnel 5%	3		
		B4	Conséquence : aléas Gestion foncière et immobilière 5%	5		
	Poste C1	C101	Basculement du poste Archéo vers C101 > application révision px	1	1	
	Poste C2	C213	Basculement du poste entretien du site en E103	-135	-694	
		C213	Basculement du poste Sécuriation du site en E104	-555		
		C214	Basculement du poste entretien du site en E103 > suppr révisions	-4		
	Poste C3	C301	Correction erreur calcul MOE Tvx prép dans bilan TCA	14	-72	
		C301	Basculement du poste Géomètre opérationnel en B3	-60		
		C305	Modification de la méthode de calcul du poste CSPS	-26		
	Poste C6	C601	Basculement du poste entretien du site en E103 > suppr aléas 8%	-11	10	
		C601	Basculement du poste Sécuriation du site en E104 > suppr aléas 8%	-44		
		C601	Basculement du poste Archéo vers C101 > application aléas 5%	2		
		C602	Conséquence correction sur MOE des travaux préparatoires > application aléas 5%	1		
		C603	Conséquence correction sur CSPS > application aléas 5%	-1,3		
		C601	Suppression aléas 5% Géomètre opérationnel	-3		
		C601	Conservation aléas correspondant au delta du passage du bilan TCA au format CRACL	67		
	Poste E	E103	Basculement du poste entretien du site en E103	135	690	
		E105	Basculement du poste Sécuriation du site en E104	555		
	Poste I	I404	Basculement Gestion foncière et immob en B3	-100	-70	
		I601	Basculement du poste Taxes foncières en I601	30		

Légende
Incidence financière favorable au bilan
Sans incidence financière au bilan
Incidence financière défavorable au bilan

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière

NB : Montants renseignés en k€ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	Engagé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	CRACL 2021	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-51	-51	51	0	0	
	DEPENSES	55 159	51	51	55 108	55 159	0	
A	ACQUISITIONS	2 435			2 402	2 402	-33	
A1	ACQUISITIONS AMENAGEMENT	2 214			2 184	2 184	-30	
A101	ACQUISITIONS	1 847			1 847	1 847		
A102	INDEMNITÉS D'ÉVICTIONS				0			
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	367			337	337	-30	Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%)
	Indemnité de réemploi (DUP)	170			170	170		12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation	26			26	26		15% du montant des indemnités de réemploi
	Frais d'acquisitions	141			141	141		7% sur toutes les dépenses A101 et A103
	Taxes foncières	30			0		-30	Le poste *Taxes foncières* du bilan TCA (30k€) est imputé en I601 dans le CRACL
A105	PRESTATIONS MOUS EN ZAC				0			
A5	ALEAS FONCIER	221			218	218	-3	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
A501	ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	221			218	218	-3	Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières
B	ETUDES	1 053			1 221	1 221	168	
B2	ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A				0			
B3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	1 003			1 163	1 163	160	Intègre Géomètre 60k€ (hono prestataires dans bilan TCA) et Gestion foncière et immobilière 100k€ (Frais divers dans bilan TCA)
B4	ALEAS ETUDES	50			58	58	8	Ajout d'un aléa étude 5% sur les postes Géomètre et Gestion foncière et immobilière
C	TRAVAUX	47 017			46 262	46 262	-755	
C1	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS	183			184	184	1	
C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	27			27	27		Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
C102	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS				0	0		Le diagnostic pollution sera réalisé en 2022. Ce poste pourrait évoluer.
C103	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS	152			152	152		idem TCA
C104	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS				0			
C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL	5			5	5	1	3% de C1 (idem TCA)
C2	TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	38 799			38 105	38 105	-694	
C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS							
C201	AVANCE REMBOURSABLE ERDF (C211 sinon)							
C21	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES	38 799			38 105	38 105	-694	
C211	TRAVAUX D´INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF...)	2 398			2 398	2 398		
C212	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)				0			
C213	TRAVAUX D´INFRASTRUCTURE	35 287			34 597	34 597	-690	
	Entretien du site	135					-135	
	Sécurisation du site	555					-555	
	Travaux préparatoires TF + TO	200			200	200		Cf. Poste Autres travaux préparatoires dans bilan TCA
	Travaux aménagements TF	17 050			17 050	17 050		
	Travaux aménagements TO1	3 729			3 729	3 729		
	Travaux aménagements TO2	13 386			13 386	13 386		
	Provisions pour reprise / phasage	232			232	232		
C214	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU	1 114			1 110	1 110	-4	3% de C2 (idem TCA)
C3	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	4 770			4 698	4 698	-72	
C301	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	3 353			3 306	3 306	-46	
	MOE sur travaux préparatoires (TF+TO)	25			39	39	14	10% des travaux préparatoires (200k) et de démolition (151k) + aléas et révisions - erreur dans bilan TCA (TO pas calculé) = 39016
	MOE des espaces publics (groupement)	3 267			3 267	3 267		8% des travaux C21 (aléas et révisions compris)
	Géomètre opération	60					-60	Géomètre= hono prestataires dans bilan TCA, déplacé dans le poste B302 dans bilan CRACL
C302	CONTROLES TECHNIQUES				0			
C303	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	600			600	600		
C304	FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE				0			
C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE				0			
C306	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	408			383	383	-26	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307	PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES				0			
C308	AMO TRAVAUX	408			408	408		AMO DD/ REC (idem TCA)
C310	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES				0			
C5	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS				0	0		
C501	REPRISE HISTORIQUE				0			
C502	CONTRIBUTIONS TCA ET PEP				0			
C503	AUTRES CONTRIBUTIONS				0	0		Valeur vénale (NC) - 1€
	Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL)				0	0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL)				0	0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
C6	ALEAS TRAVAUX	3 265			3 276	3 276	10	Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT)	3 265			3 276	3 276	10	
	Aléas sur travaux	3 027			2 974	2 974	-53	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur Honoraires techniques	238			235	235	-4	5% de C3
	Aléas divers				67	67	67	Conservation delta en aléas
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	540			540	540		
D1	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	540			540	540		
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CONCERTATION ET PARTICIPATION,	540			540	540		Montants du bilan TCA (1% du CA)
	Concertation / Communication - TF	400			400	400		
	Concertation / communication - TO	140			140	140		
D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE				0			
E	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	0			690	690	690	
E1	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPERATIONNELLE	0			690	690	690	
E101	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,...)				0			
E102	CHARGES DE COPROPRIETE				0			
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION				135	135	135	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E104	GARDIENNAGE OPERATION				555	555	555	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E105	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ				0			
E106	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS				0			
E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES				0			
H	MOYENS GENERAUX	0			0			
H5	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX				0			
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	150			80	80	-70	
I1	ANNONCES ET CONSEILS				0			
I2	ASSURANCES				0			
I3	FRAIS DE COMMERCIALISATION				0			
I4	AUTRES FRAIS DIVERS	150			50	50	-100	
I402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES				0			
I403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)				0			
I404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	150			50	50	-100	Autres frais (assurances, frais juridiques, ...)
	Autres frais (assurances,...)	50			50	50	0	
	Gestion foncière et immobilière (copropriétés)	100				0	-100	Poste en B302 dans bilan CRAC
I5	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				0			
I6	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES				30	30	30	
I60	IMPOTS ET TAXES EN OPERATIONS				30	30		
I601	IMPÔTS FONCIERS				30	30	30	Poste Acquisition dans bilan TCA, déplacé en I601 dans bilan CRACL
I602	AUTRES IMPÔTS ET TAXES EN OPERATIONS				0			
I62	TVA				0			
I621	TVA NON RÉCUPÉRABLE				0			
I7	CHARGES FINANCIERES				0			
I8	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0			
L	AUTRES DÉPENSES	3 964	51	51	3 913	3 964	0	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES				0		0	
L4	CHARGES CALCULEES	3 964	51	51	3 913	3 964	0	
L40	REMUNERATION DES FONDS PROPRES	1 082			1 082	1 082	0	correspond à la ligne Intérêts d'emprunts dans le bilan du TCA
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES	1 082			1 082	1 082	0	
L41	FRAIS INTERNES	2 882	51	51	2 831	2 882	0	Objectif : atteindre 2 882 359 - conforme au bilan TCA

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière

NB : Montants renseignés en k€ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	Engagé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	CRACL 2021	Ecart	Commentaire
	RECETTES	55 159			55 159	55 159	0	
B	CESSIONS	0			0	0	0	
B1	LOGEMENTS	0			0	0	0	
B10	LIBRE	0			0	0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LOGEMENT)							
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0			0	0		Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0			0	0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0			0	0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL				0		0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR				0		0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159			55 159	55 159	0	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	29 237			29 237	29 237	0	
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 480			4 480	4 480	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)				0			
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES				0			
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280			2 280	2 280		Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	2 200			2 200	2 200		Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220			220	220		au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577			577	577		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
	Participation travaux CD95 - TO	1 403			1 403	1 403		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES				0			
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	24 758			24 758	24 758	0	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000			11 000	11 000	0	Convention ANRU
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	13 758			13 758	13 758		Subventions non averées
	Participation VOH (TO)	1 815			1 815	1 815		Concerne la TO 2
	Participation BHNS (TO)	2 498			2 498	2 498		Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH	9 445			9 445	9 445		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
D2	PARTICIPATIONS	25 922			25 922	25 922	0	
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	25 922			25 922	25 922	0	
	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752			11 752	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170			14 170	14 170	0	Equilibre du bilan
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES				0		0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES				0		0	

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière

NB : Montants renseignés en k€ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	Engagé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	CRACL 2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au délà	Bilan	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-51	-51	51	0	-51	347	1 542	2 290	-542	-2 312	-2 893	1 617	0	0	
	DEPENSES	55 159	51	51	55 108	55 159	51	828	1 833	1 390	7 143	9 328	10 982	23 605	55 160	0	
A	ACQUISITIONS	2 435			2 402	2 402				240	2 162				2 402	-33	
A1	ACQUISITIONS AMENAGEMENT	2 214			2 184	2 184				218	1 965				2 184	-30	
A101	ACQUISITIONS	1 847			1 847	1 847				185	1 662				1 847		
A102	INDEMNITÉS D'ÉVICTIONS				0												
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	367			337	337				34	303				337	-30	Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%)
	Indemnité de réemploi (DUP)	170			170	170				17	153				170		12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation	26			26	26				3	23				26		15% du montant des indemnités de réemploi
	Frais d'acquisitions	141			141	141				14	127				141		7% sur toutes les dépenses A101 et A103
	Taxes foncières	30			0											-30	Le poste *Taxes foncières* du bilan TCA (30k€) est imputé en I601 dans le CRACL
A105	PRESTATIONS MOUS EN ZAC				0												
A5	ALEAS FONCIER	221			218	218				22	197				218	-3	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
A501	ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	221			218	218				22	197				218	-3	Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières
B	ETUDES	1 053			1 221	1 221		300	706	126	26	21	21	21	1 221	168	
B2	ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A				0												
B3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	1 003			1 163	1 163		285	672	120	25	20	20	20	1 163	160	Intègre Géomètre 60k€ (hono prestataires dans bilan TCA) et Gestion foncière et immobilière 100k€ (Frais divers dans bilan TCA)
B4	ALEAS ETUDES	50			58	58		14	34	6	1	1	1	1	58	8	Ajout d'un aléa étude 5% sur les postes Géomètre et Gestion foncière et immobilière
C	TRAVAUX	47 017			46 262	46 262		41	583	349	4 256	8 511	10 226	22 296	46 262	-755	
C1	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS	183			184	184				28	52	105			184	1	
C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	27			27	27				27					27		Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
C102	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS				0	0				0					0		Le diagnostic pollution sera réalisé en 2022. Ce poste pourrait évoluer.
C103	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS	152			152	152					50	102			152		idem TCA
C104	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS				0												
C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL	5			5	5				1	2	3			5	1	3% de C1 (idem TCA)
C2	TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	38 799			38 105	38 105					3 433	6 967	8 631	19 074	38 105	-694	
C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS																
C201	AVANCE REMBOURSABLE ERDF (C211 sinon)																
C21	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES	38 799			38 105	38 105					3 433	6 967	8 631	19 074	38 105	-694	
C211	TRAVAUX D´INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF...)	2 398			2 398	2 398					240	480	719	959	2 398		
C212	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)				0												
C213	TRAVAUX D´INFRASTRUCTURE	35 287			34 597	34 597					3 093	6 284	7 661	17 559	34 597	-690	
	Entretien du site	135														-135	
	Sécurisation du site	555														-555	
	Travaux préparatoires TF + TO	200			200	200					30	80	80	10	200		Cf. Poste Autres travaux préparatoires dans bilan TCA
	Travaux aménagements TF	17 050			17 050	17 050					2 131	4 263	4 263	6 394	17 050		
	Travaux aménagements TO1	3 729			3 729	3 729					932	1 864	932		3 729		
	Travaux aménagements TO2	13 386			13 386	13 386							2 231	11 155	13 386		
	Provisions pour reprise / phasage	232			232	232							77	155	232		
C214	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU	1 114			1 110	1 110					100	203	251	556	1 110	-4	3% de C2 (idem TCA)
C3	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	4 770			4 698	4 698		30	547	295	467	838	871	1 649	4 698	-72	
C301	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	3 353			3 306	3 306		20	440	195	308	608	608	1 127	3 306	-46	
	MOE sur travaux préparatoires (TF+TO)	25			39	39				10	8	8	8	5	39	14	10% des travaux préparatoires (200k) et de démolition (151k) + aléas et révisions - erreur dans bilan TCA (TO pas calculé) = 39016
	MOE des espaces publics (groupement)	3 267			3 267	3 267		20	440	185	300	600	600	1 122	3 267		8% des travaux C21 (aléas et révisions compris)
	Géomètre opération	60														-60	Géomètre= hono prestataires dans bilan TCA, déplacé dans le poste B302 dans bilan CRACL
C302	CONTROLES TECHNIQUES				0												
C303	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	600			600	600		10	100	80	90	90	90	140	600		
C304	FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE				0												
C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE				0												
C306	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	408			383	383				0	35	71	86	191	383	-26	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307	PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES				0												
C308	AMO TRAVAUX	408			408	408			7	20	34	70	86	191	408		AMO DD/ REC (idem TCA)
C310	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES				0												
C5	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS				0	0							0		0		
C501	REPRISE HISTORIQUE				0												
C502	CONTRIBUTIONS TCA ET PEP				0												
C503	AUTRES CONTRIBUTIONS				0	0							0		0		Valeur vénale (NC) - 1€
	Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL)				0	0							0		0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL)				0	0							0		0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
C6	ALEAS TRAVAUX	3 265			3 276	3 276		11	36	26	304	601	724	1 574	3 276	10	Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT)	3 265			3 276	3 276		11	36	26	304	601	724	1 574	3 276	10	
	Aléas sur travaux	3 027			2 974	2 974		0	0	2	271	549	670	1 481	2 974	-53	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur Honoraires techniques	238			235	235		2	27	15	23	42	44	82	235	-4	5% de C3
	Aléas divers				67	67		9	9	9	10	10	10	10	67	67	Conservation delta en aléas
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	540			540	540		22	80	90	70	70	70	138	540		
D1	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	540			540	540		22	80	90	70	70	70	138	540		
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CONCERTATION ET PARTICIPATION,	540			540	540		22	80	90	70	70	70	138	540		Montants du bilan TCA (1% du CA)
	Concertation / Communication - TF	400			400	400		20	60	70	50	50	50	100	400		
	Concertation / communication - TO	140			140	140		2	20	20	20	20	20	38	140		
D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE				0												
E	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	0			690	690				115	100	100	100	275	690	690	
E1	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPERATIONNELLE	0			690	690				115	100	100	100	275	690	690	
E101	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,...)				0												
E102	CHARGES DE COPROPRIETE				0												
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION				135	135				30	15	15	15	60	135	135	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E104	GARDIENNAGE OPERATION				555	555				85	85	85	85	215	555	555	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E105	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ				0												
E106	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS				0												
E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES				0												
H	MOYENS GENERAUX	0			0												
H5	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX				0												
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	150			80	80			10	15	15	15	15	10	80	-70	
I1	ANNONCES ET CONSEILS				0												
I2	ASSURANCES				0												
I3	FRAIS DE COMMERCIALISATION				0												
I4	AUTRES FRAIS DIVERS	150			50	50			10	10	10	10	10		50	-100	
I402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES				0												
I403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)				0												
I404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	150			50	50			10	10	10	10	10		50	-100	Autres frais (assurances, frais juridiques, ...)
	Autres frais (assurances,...)	50			50	50			10	10	10	10	10		50	0	
	Gestion foncière et immobilière (copropriétés)	100				0									0	-100	Poste en B302 dans bilan CRAC
I5	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				0												
I6	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES				30	30				5	5	5	5	10	30	30	
I60	IMPOTS ET TAXES EN OPERATIONS				30	30				5	5	5	5	10	30		
I601	IMPÔTS FONCIERS				30	30				5	5	5	5	10	30	30	Poste Acquisition dans bilan TCA, déplacé en I601 dans bilan CRACL
I602	AUTRES IMPÔTS ET TAXES EN OPERATIONS				0												
I62	TVA				0												
I621	TVA NON RÉCUPÉRABLE				0												
I7	CHARGES FINANCIERES				0												
I8	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0												
L	AUTRES DÉPENSES	3 964	51	51	3 913	3 964	51	466	454	455	514	611	550	865	3 964	0	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES				0											0	
L4	CHARGES CALCULEES	3 964	51	51	3 913	3 964	51	466	454	455	514	611	550	865	3 964	0	
L40	REMUNERATION DES FONDS PROPRES	1 082			1 082	1 082	0	17	15	52	197	322	272	208	1 082	0	correspond à la ligne Intérêts d'emprunts dans le bilan du TCA
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES	1 082			1 082	1 082	0	17	15	52	197	322	272	208	1 082	0	
L41	FRAIS INTERNES	2 882	51	51	2 831	2 882	51	449	439	402	317	289	278	657	2 882	0	Objectif : atteindre 2 882 359 - conforme au bilan TCA

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière

NB : Montants renseignés en k€ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	Engagé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	CRACL 2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au délà	Bilan	Ecart	Commentaire
	RECETTES	55 159			55 159	55 159		1 175	3 375	3 680	6 600	7 017	8 089	25 223	55 159	0	
B	CESSIONS	0			0	0							0		0	0	
B1	LOGEMENTS	0			0	0							0		0	0	
B10	LIBRE	0			0	0							0		0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LOGEMENT)																
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0			0	0							0		0		Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0			0	0							0		0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0			0	0							0		0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL				0											0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR				0											0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159			55 159	55 159		1 175	3 375	3 680	6 600	7 017	8 089	25 223	55 159	0	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	29 237			29 237	29 237		0	2 200	733	3 654	4 070	5 143	13 437	29 237	0	
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 480			4 480	4 480					615	615	1 083	2 166	4 480	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)				0												
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES				0												
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280			2 280	2 280					456	456	456	912	2 280		Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	2 200			2 200	2 200					159	159	627	1 254	2 200		Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220			220	220					44	44	44	88	220		au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577			577	577					115	115	115	231	577		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
	Participation travaux CD95 - TO	1 403			1 403	1 403							468	935	1 403		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES				0												
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	24 758			24 758	24 758			2 200	733	3 039	3 455	4 060	11 271	24 758	0	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000			11 000	11 000			2 200	733	733	733	733	5 867	11 000	0	Convention ANRU
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	13 758			13 758	13 758					2 305	2 721	3 327	5 404	13 758		Subventions non averées
	Participation VOH (TO)	1 815			1 815	1 815							605	1 210	1 815		Concerne la TO 2
	Participation BHNS (TO)	2 498			2 498	2 498					416	833	833	416	2 498		Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH	9 445			9 445	9 445					1 889	1 889	1 889	3 779	9 445		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
D2	PARTICIPATIONS	25 922			25 922	25 922		1 175	1 175	2 946	2 946	2 946	2 946	11 786	25 922	0	
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	25 922			25 922	25 922		1 175	1 175	2 946	2 946	2 946	2 946	11 786	25 922	0	
	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752			11 752	11 752		1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	4 701	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170			14 170	14 170				1 771	1 771	1 771	1 771	7 085	14 170	0	Equilibre du bilan
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES				0											0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES				0											0	